

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2022-36

ATTRIBUTION DU MARCHÉ TVX2022-01 TRAVAUX D'INSTALLATION DE SÛRETÉ ÉLECTRIQUE COURANTS FAIBLES/COURANTS FORTS SUR LE SITE DE VALORIZON (ECOPARC DE DAMAZAN) ET VALIDATION DES AVENANTS 1 ET 2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2020_10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation TVX2022-01 Travaux d'installation de sûreté électrique courants faibles/courants forts sur le site de VALORIZON (Ecoparc de Damazan) publiée sur la plateforme, Marchés Online le 03/02/2022 avec un délai limite de remise des offres fixé au 25/02/2022 à 12h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 2 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%

Le pouvoir adjudicateur, au terme de l'analyse des offres, a proposé de retenir celle du candidat groupement EIJP FAUCHÉ/SYSCAB/Établissements TOVO apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat,

Par la suite, en raison de la modification de la répartition entre les cotraitants, sans incidence financière, un avenant n° 1 a été signé (ci-annexé),

Enfin, des prestations supplémentaires d'un montant de 9 711,16€ HT portant le montant du marché à 127 603,27 € HT, ont impliqué la signature d'un avenant n° 2 (ci-annexé),

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **A DÉCIDÉ** de retenir dans le cadre du marché TVX2022-01 Travaux d'installation de sûreté électrique courants faibles/courants forts sur le site de ValOrizon le groupement EIJP FAUCHÉ/SYSCAB/Établissements TOVO, dont le mandataire EIJP FAUCHÉ Lot-et-Garonne Tertiaire est sis 6, route de Moissac, 82130 LAFRANCAISE pour un montant initial de 118 428,11 € HT ;
- Article 2 : **A SIGNÉ** les avenants n°1 sans incidence financière et n°2 d'un montant de 9 711,16€ HT, portant le montant du marché à 127 603,27€ HT notifiés au groupement EIJP FAUCHÉ/SYSCAB/ Établissements TOVO ;
- Article 3 : **RAPPELLE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de la notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux de réhabilitation;
- Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits ont été prévus au BP 2022.

Fait à Damazan, le 5 août 2022

Le Président,

Michel MASSET